

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 13 OCTOBRE 2005

TENUE À L'HÔTEL-MOTEL FRANCIS
DE NEW RICHMOND

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
de la **CRÉ GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE** tenue le 13 octobre 2005
à l'Hôtel-Motel Francis de New Richmond

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Appleby, Nicole	Maire – Ville de New Richmond
Arseneau, Benoît	Conseiller – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Berger, Bertrand	Préfet – MRC Avignon
Bernier, Alain	Représentant la société civile – MRC Avignon
Couture, Jean	Représentant la société civile – MRC du Rocher-Percé
Drolet, Arthur	Maire – Ville de Gaspé
Lapointe, Nicole	Représentant la société civile – MRC Bonaventure
Lavoie, Jacques	Maire – Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Poirier, Jean-Guy	Préfet – MRC Bonaventure
Roussy, François	Représentant la société civile – MRC de La Côte-de-Gaspé
Sergerie, Jean-Noël	Représentant la société civile – MRC de La Haute-Gaspésie
Tétreault, Marc	Maire – Ville de Carleton – Saint-Omer

Total : 12 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Bouchard, Sylvain	Préfet – MRC de La Côte-de-Gaspé
Chevrier, Hélène	Représentant la société civile – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Cyr, Claude	Maire – Ville de Chandler
Lévesque, Laval	Préfet – MRC de La Haute-Gaspésie
Sirois, Edmond	Préfet – MRC du Rocher-Percé
Vigneau, Claude	Maire et préfet – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Poste vacant	Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :****REPRÉSENTANT :**

Anglehart, Ghislain
Blackburn, Nicole
Labrecque, Mélanie
Langevin, Louise

Leduc, Camille
Roy, Claude
Scantland, Gilbert

Secrétaire exécutif – CRÉ Gaspésie-Les Îles
Radio-Canada
CHNC – New Carlisle
Agente des communications – CRÉ Gaspésie-Les
Îles

CIEU-FM
Directeur général – CRÉ Gaspésie-Les Îles

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à l'Hotellerie Baie Bleue de Carleton-sur-Mer, le 26 août 2005,
 - 4.2 Suivi du procès-verbal,
 - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
 - 5.1 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 6.1 Volet « Activités » :
 - 6.1.1 Rapport d'activité,
 - 6.1.2 Prises de décisions et information :
 - 6.1.2.1 Promotion de l'importance de la formation en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine,
 - 6.1.2.2 Colloque de l'industrie touristique gaspésienne,
 - 6.1.2.3 Aménagement à la Boîte à chansons de la Côte,
 - 6.2 Volet « Études et recherche » :
 - 6.2.1 Rapport d'activité,
 - 6.3 Volet « Ententes spécifiques » :
 - 6.3.1 État de situation;
7. Mandats confiés à la CRÉ :
 - 7.1 Planification stratégique – Information sur la démarche de réalisation;

8. Programme FIER – État de situation;
9. Dossier éolien :
 - 9.1 État de situation,
 - 9.2 Commentaires sur le projet de règlement de l'octroi du second bloc de 2 000 mégawatts,
10. Nomination de mandataires-conseils :
 - 10.1 Tourisme – Îles-de-la-Madeleine,
 - 10.2 Culture – Gaspésie,
 - 10.3 Aînés;
11. Organisation d'un dîner-conférence sur les changements climatiques;
12. Politique régionale de la lecture – Suivi;
13. Dossiers forestiers :
 - 13.1 État de situation,
 - 13.2 Restructuration du secteur forestier et mesures plus spécifiques,
 - 13.3 Produits forestiers non ligneux (PFNL);
14. Reconduction du protocole d'entente entre la Commission jeunesse et la CRÉ;
15. Réseau des CRÉ régions-ressources;
16. Coopérative décentralisée France/Québec;
17. Autres sujets :
 - 17.1 Journal Graffici,
 - 17.2 Initiatives de diversification économique pour les collectivités de pêches,
 - 17.3 Coordonnées de la prochaine réunion du comité éolien;
18. Questions du public;
19. Coordonnées de la prochaine réunion;
20. Clôture de la réunion.

1. **OUVERTURE**

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 45.

2. **PRÉSENCES**

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Benoît Arseneau et appuyé par Jean Couture d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 17. « Autres sujets » les items suivants :

17.1 « Journal Graffici »;

17.2 « Initiatives de diversification économique des collectivités de pêche »;

13.3 « Coordonnées de la prochaine réunion du comité éolien ».

Il est également résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets » de l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-107

4. **PROCÈS-VERBAL :**

4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à l'Hotellerie Baie Bleue de Carleton-sur-Mer le 26 août 2005**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 26 août 2005 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture, aux discussions et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le procès-verbal.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Arthur Drolet et appuyé par Alain Bernier d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue à l'Hôtellerie Baie Bleue de Carleton-sur-Mer, le 26 août 2005, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-108

4.2 Suivi du procès-verbal

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Marc Tétreault souligne que le dossier de gestion des TPI devrait servir de dossier de décentralisation facile à régler pour le gouvernement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.3 Cahier de suivi

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES :

5.1 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « État de la gestion des fonds du FDR 2005 – 2006 » qui fait rapport de l'état des engagements et des déboursés pour chacun des volets du FDR. Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

6.1 Volet « Activités » :

6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités » pour l'année financière 2005 – 2006, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer douze (12) projets, soit une implication totale de 366 700 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 3 374 375 \$.

Ces investissements sont répartis de la façon suivante :

<u>Projets financés</u>	<u>Investissements</u>	<u>CRÉ</u>
Entente de collaboration en condition féminine (694) (Table concertation groupes de femmes G.Î.M.) <i>* Portion représentant la première année d'un projet triennal</i>	170 392 \$ *	45 700 \$ *
L'occupation dynamique du territoire des Î.M. (762) (Le Bon goût frais des Îles)	43 000 \$	10 000 \$
Mise en œuvre du potentiel agroforestier (763) (SADC Gaspé-Nord)	78 947 \$	15 000 \$
Coopérative de solidarité VIVRED'ART (768) (Coopérative solidarité VIVRED'ART de New Richmond)	326 127 \$	25 000 \$
Terre d'inspiration, mer de création (783) (Arrimage, corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine)	23 500 \$	10 000 \$
Construction de logements collectifs aux Î.M. (786) (Office municipal d'habitation des Îles)	1 257 509 \$	50 000 \$
Fonds de soutien aux événements et festivals (906) (CRÉGÎM)	188 580 \$	60 000 \$

Centre recherche sur les milieux insulaires et maritimes (1000) (Centre recherche sur milieux insulaires et maritimes) <i>* Portion représentant la première année d'un projet triennal</i>	357 000 \$ *	50 000 \$
Café de la Vieille Forge (1031) (Société de développement culturel de l'Estran)	110 000 \$	24 000 \$
Soutien développement agroalimentaire régional (1069) (Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie) <i>* Portion représentant la première année d'un projet triennal</i>	407 812 \$ *	51 000 \$
Système de son et d'éclairage régional (1071) (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine)	30 308 \$	5 000 \$
Augmentation de la scolarisation de la population en G.Î.M. (1099) (Commission scolaire René-Lévesque Centre administratif de Bonaventure)	82 200 \$	21 000 \$
Journée internationale des aînés 2005 (1172) (URLSGÎM pour la Table de concertation des aînés GÎM)	14 055 \$	5 000 \$
Cégep GÎM – Île-de-la-Réunion (1189) (Cégep GÎM)	16 970 \$	10 000 \$
Cumulatif année 2005 – 2006 :	3 247 800 \$	399 200 \$

Le directeur général ajoute que trois (3) dossiers sont en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ et que treize (13) projets sont à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.1.2 Prises de décisions et information :

6.1.2.1 Promotion de l'importance de la formation en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

Le directeur général précise que le projet concerne le plan de communication régional visant la valorisation et la promotion de l'importance de la formation et de la qualification en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Il rappelle que ce plan découle de la journée de réflexion et d'engagement sur la formation en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine tenue à Bonaventure le 13 décembre 2001. Les partenaires avaient alors fait consensus sur la réalité de la sous-scolarisation dans notre région et sur la nécessité d'entreprendre

des actions en vue de corriger la situation. Une agente de communication est en fonction depuis la fin octobre 2003 et un comité de suivi veille à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du plan de communication. La CRÉ est fiduciaire de l'enveloppe du projet.

Les principales actions privilégiées en 2004 – 2005 ont été réalisées. D'abord, la création d'un bulletin interne en français et en anglais a permis de développer un nouvel outil de communication régional. Cinq (5) numéros font partie du Volume 1, alors que trois (3) étaient initialement prévus. L'engouement du milieu à contribuer aux contenus de ce nouvel outil d'information a manifestement dépassé les attentes.

La « Campagne de promotion de la persévérance scolaire Québon », d'une durée de deux mois (février et mars 2005), a quant à elle permis d'utiliser les cartons de lait distribués à plus de 900 000 unités à partir de la ville de Québec jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, et ce, en collaboration avec les régions de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent. Ces cartons mettaient en valeur des adolescents de l'Est du Québec et ont servi de véhicules de promotion à notre slogan régional « Vis et Apprends ».

Un autre projet d'envergure a été mis en branle, celui du portail régional de la formation. Ce dernier devrait permettre aux organisations de tirer pleinement profit des connaissances qui circulent au sein de leurs réseaux internes et externes. L'un des fondements de cette initiative est d'éviter aux dirigeants de réinventer la roue continuellement et de dédoubler les énergies inutilement par un échange constant d'information et d'expérience.

Enfin, d'autres activités ont été effectuées, dont l'association avec diverses campagnes de promotion existantes (ex. : valorisation de la formation professionnelle et technique), divers placements médias, tournages télévisuels et photographiques visant la promotion des bons coups en matière d'acquisition de connaissances et du développement des compétences professionnelles.

La priorité pour l'an trois (3) de ce plan de promotion est d'effectuer un grand blitz « Vis et Apprends / Live and Learn » auprès des citoyens et citoyennes de la région. Entre autres, il est prévu de réaliser des capsules radiophoniques et télévisuelles, de diffuser des cartes témoignages mettant en valeur des membres de notre communauté ayant pris le virage de la formation et de mettre le Portail de la formation de la région en opération.

Coûts du projet :

Salaire et avantages sociaux	52 167 \$
Frais bureautique	3 200 \$
Abonnements et publications	200 \$
Déplacements et représentation	8 500 \$
Frais de gestion	6 500 \$
Frais de réunion	500 \$
Autres frais	<u>2 533 \$</u>
Sous-total :	73 600 \$

Activités de promotion (projets divers) 56 400 \$

Grand total : **130 000 \$**

Plan de financement :

Ministère de l'Éducation	45 000 \$
Emploi-Québec	20 000 \$
CS Chic-Chocs	10 000 \$
CS René-Lévesque	10 000 \$
CS des Îles	5 000 \$
CS Eastern Shores	5 000 \$
Cégep	5 000 \$
UQAR	5 000 \$
MESSF (Sécurité du revenu)	5 000 \$ (à confirmer)
CRÉGÎM	<u>20 000 \$</u>

Grand total : **130 000 \$**

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité déterminés par la Conférence régionale des élu(e)s;

CONSIDÉRANT que la formation et la qualification de la population régionale constituent un incontournable à l'égard du développement social et économique de la région;

CONSIDÉRANT que les objectifs fixés en 2004 – 2005 ont été atteints et que l'ensemble des partenaires interpellés entendent maintenir leur adhésion au projet et confirment leur contribution financière pour 2005 – 2006.

IL EST PROPOSÉ par François Roussy et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s accorde une subvention de 20 000 \$ pour la réalisation du projet « Promotion de l'importance de la formation en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine – An 3 ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement pour l'année 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-109

6.1.2.2 Colloque de l'industrie touristique gaspésienne

Le directeur général souligne que le promoteur du projet, l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG), tiendra son 5^e colloque de l'industrie touristique à l'automne 2005. À cet effet, les membres de l'ATRG et les principaux intervenants économiques gaspésiens profiteront de ce moment pour discuter des grandes questions

de développement et de marketing au cœur des préoccupations de notre industrie touristique régionale. Les stratégies de mise en marché, le développement éolien, le plan de développement des ressources humaines en tourisme, le projet « ACCORD » sont autant de sujets de réflexions et de débats pour lesquels experts, professionnels et entrepreneurs auront à se confronter et à se concerter.

Le colloque de l'industrie touristique a déjà démontré son utilité pour stimuler la mobilisation des acteurs importants de l'industrie touristique. Environ 200 participants étaient présents dans les éditions antérieures et ceux-ci ont été à même de constater les opportunités de synergie et de maillage d'affaires que permet ce forum de travail.

L'organisation et la tenue de cette rencontre nécessitent un investissement de 59 500 \$. L'implication financière du milieu est importante et l'organisme a besoin d'aide de partenaires importants reconnus dans le milieu pour leur leadership et leur implication. C'est pourquoi, le promoteur sollicite une participation financière de 10 000 \$ de la CRÉ. Cette contribution permettra d'inviter les dirigeants de petites entreprises à un coût raisonnable considérant les déplacements, les repas et l'hébergement. Cette collaboration serait largement soulignée lors de l'événement et dans le cadre des relations de presse qui la précède.

Coût et financement

Coût du projet :

- Maître de cérémonie, animation, conférences	10 000 \$
- Repas, cocktail et pause-café	19 500 \$
- Spectacle et café rencontre	3 000 \$
- Coordination	5 000 \$
- Transport et hébergement	4 000 \$
- Location de salle et aménagement	3 000 \$
- Vestes, mallettes, photocopies, impression, frais poste	<u>15 000 \$</u>

Total : **59 500 \$**

Structure de financement :

- Organisme et milieu	27 000 \$
- DEC Bas-Saint-Laurent	10 000 \$
- CRÉ Bas-Saint-Laurent	5 000 \$
- Ministres provinciaux (3)	6 000 \$
- Députés provinciaux (3)	1 500 \$
- CRÉGÎM	<u>10 000 \$</u>

Total : **59 500 \$**

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le colloque de l'industrie touristique a déjà démontré son utilité pour stimuler la mobilisation des acteurs importants de l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT que les principaux intervenants économiques gaspésiens profiteront de ce moment pour discuter des grandes questions de développement et de marketing au cœur des préoccupations de l'industrie touristique régionale;

CONSIDÉRANT que le colloque contribue à faire émerger une vision d'avenir du développement d'une industrie touristique tout autant dynamique que diversifiée;

CONSIDÉRANT que le projet contribue au développement du créneau d'excellence récréotouristique santé/nature/aventure qui a été retenu par la région dans le cadre du programme ACCORD;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Arthur Drolet et appuyé par Jean Couture que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à l'Association touristique régionale de la Gaspésie une subvention de 10 000 \$ pour la supporter dans son projet « Colloque de l'industrie touristique gaspésienne 2005 ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement pour l'année 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-110

6.1.2.3 Aménagement à la Boîte à chansons de la Côte

Le directeur général mentionne que le promoteur du projet, la Corporation du Vieux Treuil inc., œuvre dans le secteur des arts et de la culture, surtout en diffusion culturelle. Il est reconnu comme le diffuseur régional par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Le lieu de réalisation du projet fait partie d'un complexe municipal appelé « Site portuaire de l'Anse de l'Étang-du-Nord » qui appartient à la Municipalité des Îles et est géré par la Corporation de développement portuaire de l'Anse (CDPA).

Le mandat (Vieux Treuil vs MCCQ) d'étalement de la diffusion culturelle sur une base annuelle n'est pas rencontré, la salle du site historique de la Grave (problème d'isolation) ne permet qu'une opération estivale. De plus, la difficulté de la CPDA à établir une programmation pour rentabiliser la salle ajoute à la problématique.

L'arrivée du diffuseur régional est perçue positivement pour le développement de cette salle municipale. Les installations sont cependant inadéquates en termes d'espace de rangement pour l'équipement technique, le piano et les sièges supplémentaires, de coulisses, de loges d'artistes. Après une année d'opération, la Municipalité et le

promoteur s'entendent sur le maintien de la collaboration entre eux et que la mise aux normes de la salle est urgente.

Le projet vise à réaliser des travaux d'aménagement à la Boîte à chansons de La Côte qui permettraient d'en faire usage pour diffusion professionnelle sur une base annuelle et de régler les divers problèmes (mise aux normes, rangement, éléments techniques).

Les objectifs poursuivis par le diffuseur sont de faciliter la planification et la négociation de la programmation de spectacles et de répondre aux exigences du MCCQ. Pour la Municipalité et la collectivité, le projet permet de créer un lieu adéquat de diffusion des arts de la scène pour les artistes des Îles sur une base annuelle et répondre ainsi à une priorité identifiée dans la Politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine adoptée en août 2003.

Le promoteur sollicite la participation de la CRÉ pour un montant de 15 000 \$ pour mener à terme son projet.

Coût et financement

Coût du projet :

- Travaux bâtiment	41 060 \$
- Meubles et accessoires	3 260 \$
- Équipement scénique	7 268 \$
- Équipement technique	6 700 \$
- Imprévus	<u>1 712 \$</u>

Total : **60 000 \$**

- Municipalité des Îles (pacte rural)	15 000 \$
- MCCQ	30 000 \$
- CRÉGÎM	<u>15 000 \$</u>

Total : **60 000 \$**

Après discussions,

CONSIDÉRANT la problématique d'étalement de la diffusion culturelle sur une base annuelle et d'établissement d'une programmation pour rentabiliser la salle de la Boîte à chansons de la Côte;

CONSIDÉRANT que le projet permet de créer un lieu adéquat de diffusion des arts de la scène pour les artistes des Îles sur une base annuelle et ainsi répondre à une priorité identifiée dans la Politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine adoptée en août 2003;

CONSIDÉRANT que le projet fait consensus au niveau des intervenants culturels des Îles-de-la-Madeleine et auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que les installations sont inadéquates en termes d'espace de rangement pour l'équipement technique, le piano et les sièges supplémentaires, de coulisses, de loges d'artistes;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement permettraient de faire usage du bâtiment pour une diffusion professionnelle et de régler les divers problèmes relatifs à la mise aux normes, au rangement et aux éléments techniques;

CONSIDÉRANT que le lieu de réalisation du projet fait partie d'un complexe municipal qui appartient à la Municipalité des Îles et qui est géré par la Corporation de développement portuaire de l'Anse (CDPA);

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Benoît Arseneau et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à la Corporation du Vieux Treuil inc., une subvention de 15 000 \$ pour la supporter dans son projet « Aménagements à la Boîte à chansons de la Côte ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement pour l'année 2005 – 2006.

L'octroi de cette subvention demeure, cependant, conditionnel à la signature d'une entente à moyen terme (5 ans) entre la Corporation du Vieux Treuil et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, propriétaire des lieux, sur le droit d'usage de la salle pour l'offre d'une programmation annuelle par le diffuseur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-111

6.2 Volet « Études et recherche » :

6.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Études et recherche », pour l'année financière 2005 – 2006, les investissements de la CRÉ ont permis de financer deux (2) projets, soit une implication totale de 65 500 \$ de la CRÉ pour des investissements totaux de 183 100 \$.

<u>Projets financés</u>	<u>Investissements</u>	<u>CRÉ</u>
Route bleue de la Gaspésie (660) (CRÉGÎM)	40 000 \$	30 000 \$
Fondation Cornélius Brotherton (784) (Fondation Cornélius Brotherton)	109 600 \$	20 000 \$
Étude sur le lien interrives Gaspésie-Côte-Nord (1098) (Corporation du Lien interrives)	<u>143 100 \$</u>	<u>35 500 \$</u>
Cumulatif :	292 700 \$	85 500 \$

Le directeur général ajoute qu'il n'y a aucun projet en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ, deux projets sont toutefois à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.3 Volet « Ententes spécifiques » :

6.3.1 État de situation

Le directeur général souligne que le gouvernement est en voie d'adopter une nouvelle façon de faire dans la démarche de négociations et signatures des ententes spécifiques. Cette nouvelle façon de faire devrait également servir à la démarche de modulation des normes de programmes et mesures gouvernementaux. La collaboration entre la CRÉ et la CAR va s'intensifier pour, notamment, élaborer le contenu des ententes et des modulations de programmes. Cette démarche sera sous la coordination du MAMR.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7. MANDATS CONFIEÉS À LA CRÉ :

7.1 Planification stratégique – Information sur la démarche de réalisation

Le directeur général mentionne que le calendrier de la démarche de réalisation de la planification stratégique régionale prévue en six (6) étapes prévoyait que la rédaction d'une proposition d'un plan quinquennal se ferait en octobre pour un dépôt au gouvernement en décembre suite à une validation du conseil d'administration en novembre ne tient plus.

Il ajoute que les nombreux dossiers et événements régionaux qui sont survenus au printemps et au cours de l'été ont passablement mobilisé la permanence de la CRÉ et du

fait même chambardé le calendrier et les actions prévues à la démarche de réalisation de la planification stratégique.

Deux des six étapes prévues au calendrier ont quand même été réalisées au printemps, à savoir :

- L'identification des faits saillants, des forces et faiblesses, des menaces et opportunités;
- L'identification et la validation (en principe) de la vision régionale.

La démarche se situe donc à l'étape d'identification et priorisation des enjeux et objectifs stratégiques. Cette étape sera suivie de l'élaboration des objectifs et moyens d'action en prévision de la rédaction d'une proposition de Plan quinquennal régional.

La réalisation de ces étapes en vue d'un dépôt d'une planification au gouvernement vraisemblablement dans les premiers mois de 2006, sera toutefois influencée par les événements qu'a subis la région au cours des derniers mois, notamment dans le secteur industriel forestier.

Afin de recevoir les recommandations des partenaires socio-économiques et personnes-ressources sectoriels que sont les mandataires-conseils, une importante réunion se tiendra le 26 octobre prochain à Bonaventure.

Cette rencontre permettra de faire le point sur :

- La démarche de planification stratégique régionale que compte réaliser la CRÉ au cours des prochains mois;
- Les autres mandats confiés à la Conférence régionale des élu(e)s, soit la régionalisation et modulation des programmes gouvernementaux et l'évaluation des organismes régionaux;
- Les dossiers régionaux d'actualité (dossiers éolien, forestiers, programme ACCORD, etc.).

Les recommandations et les propositions qui émaneront de cette rencontre seront soigneusement analysées et présentées sous forme de rapport à la prochaine réunion de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8. PROGRAMME FIER – ÉTAT DE SITUATION

Le directeur général mentionne que la CRÉ a été mandatée par le gouvernement du Québec afin de mettre en place le FONDS-SOUTIEN GÎM. Il précise que les FONDS-SOUTIENS, qui sont des fonds de soutien aux entreprises, seront mis en place sous

l'égide des CRÉ, qui en désigneront l'entité de gestion. La mise de fonds gouvernementale pourra atteindre 42 M\$, soit 2 M\$ par CRÉ. Pour chaque dollar fourni par le milieu régional, le gouvernement ajoutera deux dollars, de sorte que l'enveloppe totale de ce fonds pourra atteindre 63 M\$.

Le 21 avril 2005, la CRÉ organisait une rencontre avec monsieur Lucien Biron, directeur général d'Investissement Québec FIER (IQ-FIER). Plusieurs représentants du monde municipal, des CLD et des investisseurs privés ont pu discuter de la mise en place du FONDS-SOUTIEN et du FIER-RÉGION. Monsieur Biron a également tenu une rencontre aux Îles-de-la-Madeleine en mai dernier. Les gens d'affaires présents ont exprimé l'opinion qu'il était possible de mettre en place un FIER-RÉGION en Gaspésie. Il semble que les gens d'affaires des Îles-de-la-Madeleine pensent qu'il est également possible d'en mettre un sur pied aux Îles-de-la-Madeleine. Il est possible d'avoir deux FIER-RÉGION dans la même région administrative.

Du côté du monde municipal, les représentants ont indiqué que la mise en place des FONDS-SOUTIEN constitue une occasion à ne pas manquer. Une rencontre a eu lieu avec les préfets le 31 mai 2005, afin d'approfondir le dossier. Les préfets ont également indiqué qu'il était important de saisir la chance que nous offre le gouvernement. Ils ont demandé au directeur général de la CRÉ de continuer les démarches. Ils se sont engagés à en discuter lors des réunions des tables des maires des MRC.

La mise en place de tels fonds est régie par l'Autorité des Marchés financiers. Ainsi, il est possible d'implanter un fonds d'investissement si les contributions sont minimalement de 150 000 \$, mais les municipalités sont exemptées de cette obligation. Comme il y a peu d'organismes pouvant investir 150 000 \$ ou plus dans ce type de fonds, la CRÉ n'a pas le choix de se tourner vers le monde municipal.

La permanence de la CRÉ a donc entrepris une tournée des MRC de la région. Le 20 juin, Didier Dufour rencontrait la MRC du Rocher-Percé, le 13 septembre dernier, il rencontrait la MRC Avignon, le 14 septembre il rencontrait la MRC de Bonaventure et la MRC de La Haute-Gaspésie, le 6 octobre. Une rencontre est prévue avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, mais aucune rencontre n'est prévue dans la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Au 5 octobre 2005, les engagements municipaux sont les suivants :

- Ville de Percé, 50 000 \$ (résolution);
- Ville de Chandler, 100 000 \$ (résolution);
- Ville de Carleton-sur-Mer, 50 000 \$ (résolution);
- Ville de Grande-Rivière, 50 000 \$, (engagement par lettre, la résolution n'est pas encore adoptée).

L'échéancier fixé par le gouvernement du Québec pour le dépôt des demandes d'accréditation auprès d'IQ-FIER le 30 septembre 2005, a été reporté suite à des résolutions des MRC demandant ce report.

Du côté du FIER-RÉGION, une rencontre avec des investisseurs privés a eu lieu fin septembre. Les perspectives sont très intéressantes et le dossier pourrait débloquer assez rapidement.

Une seconde visite de monsieur Biron est prévue le 27 octobre 2005, il y aura une rencontre pour le FONDS-SOUTIEN et une rencontre pour le FIER.

En complément d'information, le directeur général mentionne que les discussions pour l'implantation d'un FIER-RÉGION vont bon train avec l'entreprise privée, notamment les crabiers.

Jacques Lavoie souligne qu'il serait intéressant que des représentants d'une région où il y a un FIER d'implanté viennent témoigner de leur expérience en région.

Le directeur général précise que dans plusieurs régions, le FIER a été implanté grâce à des fonds déjà en place et non utilisés comme dans le Bas-Saint-Laurent où le Fonds forestier a été utilisé.

Jean-Guy Poirier mentionne que les élus municipaux sont réticents à participer à des investissements à risques avec l'argent des contribuables. Ce n'est pas leur mandat.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9. DOSSIER ÉOLIEN :

9.1 État de situation

Le directeur général mentionne que lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la CRÉ, le 26 août, il fut résolu de mandater le comité sur la maximisation des retombées économiques de l'éolien afin d'établir une stratégie qui permettra d'augmenter le contenu régional dans la réalisation du second bloc d'énergie éolienne ainsi que les retombées locales.

En ce qui concerne les différents volets du dossier éolien :

2 000 MW :

- La permanence de la CRÉ a préparé un projet de commentaires (mémoire) concernant le projet de règlement sur le second bloc d'énergie éolienne qu'elle a transmis aux membres du comité éolien, le 20 septembre dernier, souhaitant connaître leur avis avant de le transmettre au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Une conférence téléphonique a eu lieu le 23 septembre 2005 afin de discuter du contenu du mémoire;
- Le mémoire a été transmis au sous-ministre associé à l'énergie et aux mines le 26 septembre 2005;

- Par ailleurs, la MRC du Rocher-Percé a transmis une résolution dans laquelle elle demande que les 2 000 MW soient développés selon la formule d'énergie communautaire, afin d'augmenter les retombées dans les régions;
- Hydro-Québec devrait publier son appel d'offres de 2 000 MW d'ici la fin octobre, nous pourrions alors vérifier si nos préoccupations ont été considérées.

Rencontre du comité éolien :

Le comité éolien sera appelé à se réunir bientôt afin de discuter des orientations de l'action régionale et des stratégies à implanter pour maximiser les retombées économiques du deuxième bloc d'énergie éolienne.

Il est convenu d'ajouter un point à l'ordre du jour de la présente réunion à autres sujets pour définir les coordonnées de cette prochaine réunion du comité éolien.

Salon de la sous-traitance dans le domaine éolien :

L'hypothèse de tenir une activité de possibilités d'affaires dans le secteur éolien est présentement à l'étude et la CRÉGÎM collabore à la planification d'un tel événement. Le thème serait relié aux possibilités d'affaires découlant de l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Nos collaborateurs sont le TechnoCentre éolien, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Un comité organisateur pourrait être mis en place d'ici quelques semaines. L'événement devrait se tenir au printemps 2006.

Formation du personnel :

Un employé de la CRÉ, Didier Dufour a suivi une formation en éolien de trois jours offerte par l'Université du Québec à Rimouski. L'objectif de cette formation était de fournir les connaissances requises pour « connaître, comprendre et analyser la technologie éolienne et ses applications.

Présence au colloque éolien aux Îles-de-la-Madeleine :

Du 19 au 21 octobre se déroulera aux Îles-de-la-Madeleine, un colloque dont le thème est « Énergie éolienne et régions éloignées ». Ce colloque réunira des conférenciers spécialisés dans le domaine, des Européens, des Australiens, des Africains et des Nord-Américains. Il permettra de faire le point sur les technologies les plus récentes, mais aussi sur les approches de développement les plus innovatrices et sur les adaptations qui doivent être prévues dans le contexte de régions nordiques ou à climats extrêmes. Le responsable du dossier éolien à la CRÉ, Didier Dufour, assistera à ce colloque.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9.2 Commentaires sur le projet de règlement de l'octroi du second bloc de 2 000 mégawatts

Le directeur général souligne que le 29 juin dernier, le gouvernement du Québec annonçait qu'il autorisait Hydro-Québec à procéder à un deuxième appel d'offres visant l'acquisition de 2 000 mégawatts additionnels d'énergie éolienne.

Le 10 août, le gouvernement du Québec faisait paraître dans la Gazette officielle du Québec, le projet de règlement concernant l'appel d'offres pour le second bloc d'énergie éolienne. Le projet de règlement pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la publication du projet de règlement.

Ce second bloc d'énergie éolienne a une capacité visée de 2 000 mégawatts. Hydro-Québec Distribution doit procéder à l'appel d'offres au plus tard le 31 octobre 2005.

Le règlement précise que le contenu régional est fixé à 30 % excluant l'installation et que le contenu québécois est fixé à 60 % y incluant l'installation. Le règlement précise aussi que les projets doivent contribuer au développement d'une industrie de fabrication d'éoliennes et d'une industrie de fabrication de composantes éoliennes à haute teneur technologique au Québec, étant entendu que la municipalité régionale de comté de Matane et la région administrative de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine devront bénéficier d'un traitement préférentiel.

On peut donc en déduire qu'Hydro-Québec Distribution devra tenir compte dans l'analyse des propositions du niveau de contenu québécois ou régional des projets. Ainsi, un projet dont le contenu ne respecte que les normes minimales se verrait moins bien coté qu'un projet qui présente un contenu québécois ou régional supérieur. La région a donc intérêt à être proactive pour intéresser des manufacturiers à venir s'installer dans notre territoire plutôt qu'ailleurs au Québec, puisque le contenu régional sera plus valorisé que le contenu québécois dans la cotation des projets, et que le prix du KW pourrait ainsi être supérieur.

Le comité de maximisation des retombées économiques de l'énergie éolienne a entériné les commentaires préparés par la permanence de la CRÉGÎM.

On peut en extraire les points suivants :

- La région désire augmenter les retombées, particulièrement dans le cadre du second bloc d'énergie éolienne;
- Allonger la période de déploiement des parcs d'éoliennes afin de permettre de développer ou adapter des technologies québécoises;
- Nous comprenons qu'Hydro-Québec a des obligations pour fournir la demande des Québécois. Nous ne voudrions cependant pas que le développement de la filière éolienne au Québec et, particulièrement, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine soit compromis du fait de ces obligations;

- Supporter le développement et la pérennité de la filière éolienne québécoise en valorisant à l'intérieur de l'appel d'offres le contenu en technologie de pointe;
- Le gouvernement ne doit pas exiger de cession des parcs sans compensation, il faut exiger des entreprises que les parcs soient maintenus non seulement en bonnes conditions, mais qu'ils doivent demeurer productifs et compétitifs. S'il y a cession, cela devrait se faire sur la base d'un programme de rachat de la part d'Hydro-Québec;
- Il y a plus et mieux à faire que de simples redevances qui, par ailleurs, demeurent souvent symboliques. Nous croyons qu'il serait plus avantageux de prévoir la participation des milieux dans la propriété des projets. L'exemple du projet de la rivière Magpie en Minganie illustre bien ce qu'un milieu (même s'il n'est pas riche) peut faire. Les partenariats privé – milieu devraient être favorisés lors de l'appel d'offres d'Hydro-Québec;
- Pour ce qui est de l'énergie communautaire, Hydro-Québec pourrait négocier de gré à gré avec le milieu pour des parcs de l'ordre de 5 à 15 MW.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'expérience du premier 1 000 MW;

CONSIDÉRANT le projet de règlement sur le second bloc d'énergie éolienne;

CONSIDÉRANT que le développement de l'éolien représente une opportunité de diversification de l'économie de la région;

CONSIDÉRANT les commentaires entérinés par le comité éolien sur le projet de règlement sur le second bloc d'énergie éolienne.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s de la GÎM entérine les commentaires du comité éolien transmis le 26 septembre 2005 au sous-ministre associé à l'Énergie et aux Mines, dans le cadre du processus de publication du règlement sur le second bloc d'énergie éolienne.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-112

10. **NOMINATION DE MANDATAIRES-CONSEILS :**

10.1 **Tourisme – Îles-de-la-Madeleine**

Le directeur général souligne que depuis la formation des commissions sectorielles du CRCD jusqu'à la désignation plus récente des mandataires-conseils de la CRÉ, le

secteur du tourisme des Îles-de-la-Madeleine a toujours été représenté à l'instance régionale par la personne occupant la présidence de l'ATR des Îles (Tourisme Îles-de-la-Madeleine). Or, depuis juin dernier madame Diane Vigneau a remplacé monsieur Sébastien Cummings à la présidence de l'ATR.

Lors d'une rencontre du conseil d'administration de Tourisme Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 août 2005, il a donc été résolu de déléguer madame Diane Vigneau, présidente de l'ATR, comme mandataire-conseil du secteur « Tourisme – Îles » à la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que *Tourisme Îles-de-la-Madeleine* constitue l'interlocuteur privilégié de *Tourisme Québec* en matière de promotion et de développement touristique pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que *Tourisme Îles-de-la-Madeleine* regroupe quelque 300 membres et entreprises oeuvrant dans le secteur du tourisme aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu lors de la rencontre du conseil d'administration de *Tourisme Îles-de-la-Madeleine* du 12 août dernier, de mandater madame Diane Vigneau comme mandataire-conseil à la Conférence régionale des élu(e)s.

IL EST PROPOSÉ par Benoît Arseneau et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine la nomination de madame Diane Vigneau à titre de mandataire-conseil pour le secteur « Tourisme – Îles ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-113

10.2 Culture – Gaspésie

Le directeur général mentionne que le 31 août 2004, le Conseil de la culture de la Gaspésie recommandait la candidature de monsieur Rodrigue Brousseau au titre de mandataire-conseil pour le secteur « Culture – Gaspésie ». Ce printemps, monsieur Brousseau a quitté le CCG pour des raisons personnelles, de sorte que le poste est devenu vacant.

Réunis le 22 juin dernier, les administrateurs et administratrices du CCG ont unanimement résolu de recommander la candidature de monsieur Aurélien Bisson pour remplacer monsieur Brousseau à titre de mandataire-conseil du secteur culturel.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que monsieur Rodrigue Brousseau a quitté le Conseil de la culture le printemps dernier;

CONSIDÉRANT que le 22 juin dernier, les administrateurs et les administratrices se sont réunis pour procéder notamment à la désignation d'un(e) mandataire-conseil pour le remplacer à ce titre;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la culture est un organisme représentatif du secteur culturel gaspésien.

IL EST PROPOSÉ par Jean Couture et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine la nomination de monsieur Aurélien Bisson au titre de mandataire-conseil pour le secteur « Culture – Gaspésie ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-114

10.3 Aînés

Le directeur général souligne que le 31 août 2004, La Table régionale de concertation des aînés recommandait la candidature de madame Gisèle Dubé au titre de mandataire-conseil pour le secteur « Aînés ». Ce printemps, madame Dubé a quitté la Table pour des raisons professionnelles, de sorte que le poste est devenu vacant.

Réunis le 8 septembre dernier, les membres de la Table ont unanimement résolu de recommander la candidature de monsieur Jean Bourget. Monsieur Bourget représente l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs publics et parapublics à la Table. Il occupe le poste de vice-président de l'Association régionale depuis plusieurs années.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que madame Gisèle Dubé a quitté la Table régionale de concertation des aînés le printemps dernier;

CONSIDÉRANT que le 8 septembre dernier, les membres de la Table se sont réunis pour procéder, notamment, à la désignation d'un(e) mandataire-conseil pour la remplacer à ce titre;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des aînés est représentative des principaux organismes oeuvrant auprès des personnes âgées de la région.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Benoît Arseneau que la Conférence régionale des élu(e)s de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine la nomination de monsieur Jean Bourget au titre de mandataire-conseil pour le secteur « Aînés ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-115

11. **ORGANISATION D'UN DÎNER-CONFÉRENCE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Le directeur général précise que du 28 novembre au 8 décembre prochains, le Québec sera l'hôte de la 11^e Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP11). Ce sera un moment historique en matière de négociations internationales environnementales. On évalue que pas moins de 10 000 personnes seront à Montréal pour se mettre d'accord sur l'avenir et célébrer l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

Profitant de la tenue de cet événement, le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec Environnement Canada et le Regroupement national des conseils régionaux de l'Environnement du Québec (RNCREQ), souhaite organiser cet automne une activité en région sur le thème des changements climatiques.

La Conférence régionale des élu(e)s est interpellée par le Conseil régional de l'environnement pour l'organisation d'un dîner-conférence sur le sujet. Les administrateurs et le personnel de la CRÉ ainsi que l'ensemble des personnes intéressées oeuvrant au développement de la région auraient l'occasion d'approfondir leurs connaissances sur la science des changements climatiques.

L'exposé porterait évidemment sur les enjeux de la Conférence de Montréal et sur les engagements et plans d'action gouvernementaux en matière de réduction de gaz à effet de serre. Mais aussi et surtout, ce serait l'occasion d'explorer les enjeux liés aux changements climatiques dans une perspective propre à notre région. Comment pouvons-nous nous adapter aux bouleversements climatiques anticipés? Quel sera l'effet des changements climatiques sur nos ressources naturelles, sur nos infrastructures, sur nos citoyens? Pouvons-nous tirer profit des mesures de réduction de gaz à effet de serre qui seront mises de l'avant? En somme, considérant notre profil socio-économique et les créneaux d'excellence propre à notre région, quels sont les risques et les opportunités dont nous devons tenir compte dans nos plans de développement?

Plus précisément, les attentes à l'égard de la CRÉ sont de mobiliser les élus municipaux et de les inviter à participer à cette activité. Ce dîner devrait avoir lieu vers la fin du mois de novembre prochain ou au plus tard, vers le début du mois de décembre.

Après discussions, il est convenu de faire coïncider ce dîner avec la prochaine rencontre du conseil d'administration de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

12. POLITIQUE RÉGIONALE DE LA LECTURE – SUIVI

Le directeur général rappelle qu'en février 2005, le Regroupement des commissions scolaires de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, le Conseil de la culture de la Gaspésie et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine interpellaient la Conférence régionale des élu(e)s pour qu'elle entreprenne une démarche visant à doter la région d'une politique régionale de la lecture.

Réuni le mois suivant, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s dégageait un montant de 38 640 \$ pour la réalisation du projet « Politique régionale de la lecture ». Le mandat a par la suite été dévolu à la Table multipartenaire éducation-formation-emploi.

Un comité d'encadrement a été formé auquel participent les organismes suivants :

- Services Québec;
- Ministère de la Culture et des Communications;
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Conseil régional de la Culture;
- Centre régional de services de bibliothèques publiques;
- Table multipartenaire éducation-formation-emploi;
- Conférence régionale des élu(e)s.

Par ailleurs, un comité de sélection de trois personnes a été formé au cours de l'été pour procéder à l'embauche d'un chargé de projet pour la rédaction de la politique. Des cinq candidatures retenues suite à l'examen des curriculum vitae reçus, quatre ont accepté de participer à la deuxième étape du processus en présentant leur vision d'une politique régionale de la lecture.

Les documents reçus ont été évalués en fonction des éléments suivants :

- Les différentes étapes de la démarche;
- Les activités à tenir;
- Les partenaires potentiels de la démarche;
- Les résultats visés;
- L'appropriation de la politique par la région et l'engagement des instances et organismes.

C'est la candidature de monsieur Yvan Landry qui a été retenue. Celui-ci est entré en fonction vers la fin août et devrait être en mesure de déposer la politique, accompagnée d'un plan d'action, en mai 2006.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

13. DOSSIERS FORESTIERS :

13.1 État de situation

13.2 Restructuration du secteur forestier et mesures plus spécifiques

Les deux sous-points sont traités simultanément.

Le directeur général rappelle qu'au dernier conseil d'administration de la CRÉ du 26 août, il avait été convenu d'élargir le mandat du comité « Feuillu » pour étudier l'ensemble de la filière industrielle et pour trouver des débouchés pour les sous-produits que sont les copeaux, les rabotures et les sciures.

Le 31 août 2005, la rencontre du comité « Bois » formé de la CRÉ et des industriels a fait ressortir différents besoins. À court terme, les industriels désirent être représentés au comité de relance de New Richmond puisque l'approvisionnement d'une éventuelle usine sur le site de la ville dépend des scieurs régionaux. Ensuite, les industriels soulèvent le coût prohibitif du transport ferroviaire. Enfin, ils désirent que la CRÉ démarche pour disposer temporairement des sciures et des rabotures. À plus long terme, la CRÉ s'engage à diriger l'élaboration d'une vision de la structure industrielle forestière régionale, en concertation avec les acteurs concernés.

Le 16 septembre 2005 s'est tenue une deuxième rencontre du comité « Bois ». La CRÉ y a expliqué les actions qu'elle a posées en réponse aux demandes des industriels. En premier lieu, il a été proposé que Julien Doyon assiste aux rencontres du comité de relance de New Richmond. Il ferait rapport de sa participation à ce comité aux industriels.

Ensuite, en ce qui a trait à l'amoncellement des sciures et des rabotures, deux solutions ont été proposées. La première est d'améliorer les infrastructures de chargement de Temrex à Nouvelle pour utiliser le train. L'avantage de cette solution est le coût abordable que pourrait offrir la Corporation de chemin de fer. L'autre solution est d'utiliser les infrastructures de la Smurfit-Stone à New Richmond. Les frais de transport ferroviaire seraient alors plus élevés, mais les infrastructures déjà présentes. Ces solutions s'appliquent à la Baie-des-Chaleurs, mais ne permettent pas de disposer des sciures sur le côté nord de la péninsule. La CRÉ a fait parvenir une lettre au ministre des Ressources naturelles pour lui demander une aide financière dans ce dossier.

Bien que la CRÉ continuera à soutenir ponctuellement l'industrie forestière comme elle le fait actuellement, c'est dans l'élaboration du Plan régional de développement forestier (PRDF) qu'elle pourra espérer les meilleurs résultats. On se rappelle que ce plan provient des recommandations de la commission Coulombe et que le ministre Corbeil doit en préciser l'objet.

Du travail a toutefois déjà été fait. Le PRDF partira du constat que la situation actuelle de l'industrie forestière en Gaspésie est intenable :

- La fermeture de la Smurfit-Stone a déstructuré la filière industrielle forestière et le secteur des transports, en plus de la dégradation du tissu socio-économique;
- Le financement à 90 % des traitements sylvicoles a diminué de façon drastique les travaux réalisés dans la péninsule, les entreprises d'aménagement sont en mauvaise santé financière;
- La baisse de 20 % de la possibilité forestière, additionnée à la baisse de 2000, enlève tout espoir de redressement de la situation traditionnelle à long terme, entre autres, en réduisant les capacités d'investissement des entreprises;
- Les marchés ont évolué et l'offre de produits et de services de l'industrie forestière gaspésienne doit être modernisée;
- Les industries forestières de la région sont en mauvaise posture maintenant et le seront à plus long terme à moins d'un repositionnement général des pièces.

Il est clair dans ce contexte désarticulé que les soutiens opérationnels aux entreprises, comme de disposer des sciures et des planures, sont moralement indispensables, mais pratiquement futiles. Le PRDF permettra de repenser l'ensemble de la chaîne de production, de l'arbre au client :

- L'aménagement et l'approvisionnement doivent être considérés régionalement pour utiliser le territoire à son plein potentiel et optimiser les déplacements de fibres en fonction de la valeur ajoutée ou du coût du transport le plus faible. Cette perception régionale ne nie pas les UAF, ou un autre territoire de référence sous-régional; ces territoires sont traités ensemble globalement, puis spécifiquement;
- L'aménagement doit être distingué de la transformation puisque les contraintes, les enjeux et les acteurs ne sont pas de mêmes natures. Par ailleurs, l'aménagement est un champ suffisamment vaste et complexe pour être autonome; l'intégration verticale de la transformation et de l'aménagement nuit à la spécialisation de chacun;
- La production d'une usine doit être complémentaire à celle des autres usines pour que le panier de produits et de services offert soit complet;
- La production de chacune des usines doit être flexible pour que le panier offert soit personnalisé en types et en dimension des produits, en services et en délais de livraison;
- Les usines doivent être partie prenante d'une chaîne de demande intégrée coordonnée par le preneur de commande ou le distributeur. Ces derniers s'incluent aussi dans la chaîne. Les technologies de l'Internet permettent la coordination des relations;
- La mise en marché doit être basée sur des stratégies de commercialisation et de pénétration des marchés novateurs et propres à la situation régionale.

Pour arriver à cette situation, il est suggéré que les acteurs devront :

- Recourir systématiquement à des ressources scientifiques, qu'elles soient du domaine public ou privé, pour initier les changements, et ensuite pour accompagner les acteurs régionaux. Les ressources scientifiques devront aussi permettre de développer un argumentaire qui devra être inébranlable puisque les changements à prévoir sont profonds et seront inévitablement très critiqués;
- Développer une concertation flexible, propre à chaque groupe de travail;
- Spécialiser la main-d'œuvre;
- S'intégrer dans un réseau interrégional, notamment le Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches;
- Etc.

Après discussions, il est convenu par les administrateurs de prendre bien note de ces suggestions et de revenir à une autre réunion pour prendre une décision.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

13.3 Produits forestiers non ligneux (PFNL)

Le directeur général mentionne que suite aux démarches d'embauche de la CRÉ débutées au mois de juillet 2005, un coordonnateur pour le développement des produits forestiers non ligneux a été engagé. M. Claude-André Léveillé est la personne qui occupe maintenant ce poste depuis le 19 septembre. Son bureau est localisé à New Richmond.

Le principal mandat du coordonnateur est de mettre en œuvre le Plan de développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) de la Gaspésie. Ce plan, qui résulte de discussions et de consultations régionales, a été déposé en mai 2005 par le Consortium à la demande de la CRÉ.

Pour que le développement des PFNL soit durable, il importe d'impliquer à la base du processus les différents intervenants. Ainsi, la concertation et le support du milieu sont également inclus dans les mandats du coordonnateur. La consultation des membres du comité PFNL ainsi que d'autres organismes régionaux et extrarégionaux comme le Centre d'Expertise sur les Produits Agro Forestier (CEPAF) impliqué dans le domaine fait partie des tâches actuelles. Le but de cet exercice est de préciser les futures actions en tenant compte des attentes et du contexte actuel.

L'une des prochaines tâches du coordonnateur sera d'amener les membres à préciser le rôle du comité régional PFNL en général et par rapport au coordonnateur.

Ce comité avait été mis en place par le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne en décembre 2004 suite à une volonté régionale de créer un lieu d'échange et de réflexion sur le développement des PFNL. Plus précisément, il était vu comme un lieu de concertation et un endroit où des mandats précis pourraient être amenés, discutés et réalisés. La validation du Plan de développement des PFNL a été l'un des principaux mandats du comité PFNL. Un travail de réflexion sur la définition des PFNL avait également été fait par ce comité afin que tous soient conscients de la portée de la définition.

Un total de trois rencontres depuis la formation du comité a été réalisé. La dernière rencontre remonte au 28 avril 2005. Présidé depuis les débuts par le Consortium, il avait été convenu, dès la première rencontre du comité PFNL, que ce rôle lui était assigné jusqu'au printemps 2005. La CRÉ prendra donc la relève de ce comité en assurant le leadership. La prochaine rencontre du comité PFNL aura lieu à la première semaine de novembre.

L'un des points qui sera abordé lors de cette prochaine rencontre, touche au projet « Sélection des espèces pertinentes » dont les promoteurs, la Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie (FGFG) et le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, ont reçu un montant de 20 000 \$ dans le cadre du programme Volet II sur un projet total de 53 606 \$. Il importe de préciser que ce projet répondra à l'orientation régionale prioritaire du Plan de développement des PFNL de la Gaspésie. L'un des principaux mandats à court terme du coordonnateur pour le développement des PFNL sera donc de supporter les promoteurs dans cette réalisation.

Le but principal de ce projet vise à identifier quelques PFNL qui possèdent les qualités pour assurer un développement durable de notre région et d'approfondir nos connaissances sur des produits cibles. Puisque ce projet constitue une étape très importante pour la région, le Consortium ainsi que d'autres intervenants reliés à ce domaine seront directement impliqués. L'amalgame de ce document avec ceux déjà réalisés servira de base de travail pour plusieurs autres orientations régionales mentionnées dans le Plan de développement des PFNL.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

14. RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION JEUNESSE ET LA CRÉ

Le directeur général souligne que pour répondre aux exigences du Secrétariat à la Jeunesse, la Commission jeunesse doit reconduire avec la CRÉ le protocole d'entente signé en 2003 avec le CRCDGÎM. Le protocole présenté au conseil d'administration de la CRÉ contient les éléments suivants :

- La confirmation de la reconnaissance et de l'autonomie de la commission;
- La description du mode de représentation et du processus de sélection des membres de la commission;
- La modalité de reddition de comptes entre la Commission et la CRÉ;

- Le cadre de gestion du FRIJ;
- Le cadre de référence des dispositions à prendre concernant les conflits d'intérêts;
- Et tout autre sujet dont pourrait convenir la CRÉ et la commission.

Les documents présentés à la présente réunion ont déjà fait l'objet d'une recommandation du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine le 15 septembre 2003.

Le directeur général précise que le présent protocole a pour objectif de déterminer clairement les champs d'intervention et de collaboration entre la Commission jeunesse et la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine aux activités courantes reliées à la Commission. La durée de cette entente est de deux ans, soit du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2007.

Dans cette entente, la Commission jeunesse s'engage principalement auprès de la CRÉ à :

- Respecter les mandats déterminés par la convention d'aide financière du gouvernement du Québec, en ce qui a trait à la gestion et l'utilisation des sommes globales des enveloppes confiées à la Commission et à respecter le cadre normatif relatif à la gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ).

D'autre part, la CRÉ s'engage principalement à :

- Soutenir la Commission jeunesse dans la gestion administrative des différents budgets qui relèvent de sa responsabilité;
- Reconnaître que la Commission a la pleine et entière autonomie de décision et de gestion, dans le respect des ententes gouvernementales et du processus décisionnel à la CRÉ :
 - *Au niveau des sommes relatives à son fonctionnement incluant les ressources humaines, les ressources matérielles, la recherche et le développement ainsi que la vie associative;*
 - *Au niveau des sommes relatives aux divers Fonds dont il a la responsabilité ainsi que les sommes générées en propre.*

Les administrateurs sont invités à prendre connaissance des divers documents joints à leur dossier de réunion pour en savoir davantage sur le sujet.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la CRÉ doit reconduire ou modifier, à compter du 1^{er} avril 2005, le protocole d'entente signé entre la Commission et le Conseil régional de concertation et de développement (CRCDD) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le nouveau protocole d'entente signé doit être déposé au Secrétariat à la jeunesse et doit comprendre les éléments prévus à l'article 3.1.7 de la convention d'aide financière 2004 – 2007 signée entre le ministre et la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le présent protocole d'entente respecte l'ensemble des mandats déterminés par la convention d'aide financière du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les deux parties s'engagent à respecter le présent protocole d'entente;

CONSIDÉRANT qu'il faut, pour recevoir le budget pour le fonctionnement régulier de la Commission Jeunesse pour l'année financière 2005 – 2006, acheminer sous peu une copie du présent protocole d'entente au Secrétariat à la Jeunesse.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Nicole Lapointe :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adopte la reconduction du protocole d'entente entre la Commission jeunesse Gaspésie-Les Îles et la CRÉ, tel que présenté;
- Que le président, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer le protocole d'entente.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-116

15. **RÉSEAU DES CRÉ RÉGIONS-RESSOURCES**

Le directeur général mentionne que les CRÉ des régions-ressources (Nord-du-Québec, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Bas-St-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie, Gaspésie-Les-Îles) partagent des problématiques communes. Que ce soit dans le domaine forestier, dans celui des ressources naturelles et énergétiques, dans celui de la population et de l'occupation du territoire, de l'emploi et de l'économie, les CRÉ des régions-ressources ressentent les besoins de se doter d'un réseau de collaboration, d'information et de concertation pour faire valoir auprès des intervenants gouvernementaux les spécificités du développement des régions-ressources.

Les directions générales de ces CRÉ ont élaboré une proposition qui vise à mettre en place un réseau d'échanges, de collaboration et de concertation entre les régions-ressources du Québec.

Cette proposition présente une structure souple, simple et efficace et pour traduire l'accent mis sur la communication, la structure se nomme « Le réseau des conférences régionales des élus des régions de ressources naturelles du Québec ».

En ce qui concerne le fonctionnement, les membres du réseau prévoient se rencontrer une dizaine de fois par année pour accroître en efficacité, en incluant des conférences téléphoniques.

Ils prévoient également engager une ressource à temps partiel avec une banque de 500 heures minimum garanties pour la première année. Cette ressource réside dans l'une ou l'autre des régions-membres du Réseau et c'est la directrice ou le directeur dans sa région qui est son employeur au nom du groupe.

Le directeur général donne les détails du profil de la candidate recherchée ou du candidat recherché :

- Bonne compréhension des enjeux de nos régions;
- Habileté en rédaction;
- Habileté à soutenir le réseau dans ses stratégies de communication;
- Une connaissance de l'appareil politique et administratif gouvernemental serait un atout.

L'agente ou l'agent de liaison aura pour tâche de :

1. S'occuper de la logistique des rencontres des présidentes et présidents et des directions générales;
2. Produire les comptes rendus des rencontres;
3. Assurer les suivis nécessaires au besoin (proposition de lettres, de communiqués de presse, etc.) qui seront soumis aux régions pour validation;
4. Produire des documents de positionnement, d'évaluation en lien avec les travaux ou préoccupations des Conférences régionales membres (Ex. : documents sur les mesures d'aide aux régions-ressources);
5. Conseiller le réseau dans ses axes de communication.

Idéalement la personne choisie sera une travailleuse ou un travailleur autonome qui travaillera de sa résidence et pourra à l'occasion avoir besoin des services de la Conférence régionale de sa région d'origine.

Le budget de ce projet conjoint s'étend de septembre 2005 à mars 2006 et prévoit les postes budgétaires suivants :

Agente ou agent de liaison : honoraires professionnels	37 500 \$
Frais de rencontres : salle, collation, etc.	2 000 \$
Frais de séjours et de Déplacements	5 000 \$
Frais de gestion (télécommunications collectives)	<u>4 500 \$</u>
TOTAL	49 000 \$

Ce montant permettra au Réseau de construire un historique de dépenses et de faire le bilan et une proposition mieux appuyée pour 2006 – 2007.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyé par Marc Tétreault que la Conférence régionale des élu(e)s de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adhère au « Réseau des Conférences régionales des élus des régions de ressources naturelles du Québec » et y affecte un budget de 7 000 \$ pour l'année 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-117

16. **COOPÉRATIVE DÉCENTRALISÉE FRANCE/QUÉBEC**

Le directeur général rappelle qu'en 2004 le gouvernement proposait aux Conférences régionales des élus du Québec de participer à un projet-pilote de coopération décentralisée entre les régions françaises et les régions québécoises. Une délégation des CRÉ du Québec s'est rendue en France en 2004 pour évaluer la pertinence de cette expérience. La région du Bas-Saint-Laurent qui faisait partie de la délégation invitait des régions du Québec et, notamment, notre région à participer à des projets qui seraient soumis au Fonds franco-québécois de coopération décentralisée dans le volet « Développement économique » et, plus particulièrement, dans le secteur dit « éco-environnemental » et dans le volet « Mobilité des jeunes dans les métiers du tourisme ». Les projets ont été acceptés et seront financés à même le Fonds franco-québécois de coopération décentralisée. En autant que la contrepartie québécoise puisse être assumée par les CRÉ et les partenaires concernés.

Le projet consiste à organiser une mission québécoise dans les régions françaises participantes dans le but d'explorer les pistes de coopération industrielles, commerciales et institutionnelles entre les régions du Québec et les régions françaises.

Les régions françaises qui sont associées au projet sont : l'Alsace, l'Aquitaine, le Nord-Pas-de-Calais, le Poitou-Charentes et la région de Rhône-Alpes. Du côté québécois, nous retrouvons les régions de la Côte-Nord, du Bas-St-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Les domaines qui seront explorés sont : le bâtiment et l'habitat, les énergies renouvelables et les technologies agroenvironnementales.

Une mission québécoise en France est prévue du 5 au 12 décembre 2005 et la contrepartie française viendra au Québec au printemps 2006. Notre région doit désigner quatre représentants dans les domaines concernés. Pour cette première mission, les participants seront recrutés parmi les institutions régionales d'appui au développement de ces secteurs.

Projet en mobilité des jeunes « Les métiers du tourisme : la mobilité internationale, tremplin vers l'emploi » les administrateurs sont invités à prendre connaissance de la description du projet dans leur dossier de réunion.

La participation financière de la CRÉ est établie à 5 000 \$ pour le projet « Mobilité des jeunes » et à 5 000 \$ pour le projet « Éco-environnement ». La contribution des autres partenaires s'élève à près de 40 000 \$ de la part du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée, à 20 000 \$ pour les autres régions participantes et à 10 000 \$ pour les autres partenaires (OFQJ et les Cégeps de la région). Le budget total pour la partie québécoise est évalué à 80 000 \$. Le budget de la contrepartie française viendra compléter l'opération en 2006.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyé par Benoît Arseneau que la Conférence régionale des élu(e)s accepte de collaborer financièrement et techniquement à la réalisation des projets de coopération décentralisée France-Québec « Les métiers du tourisme : la mobilité internationale, tremplin vers l'emploi » et « Éco-environnement ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-118

17. **AUTRES SUJETS :**

17.1 **Journal Graffici**

Le directeur général souligne que le Journal culturel Graffici, créé en 2000, reflète le dynamisme de la culture gaspésienne. En cinq ans d'existence, Graffici a beaucoup travaillé, malgré les difficultés rencontrées, à son implantation sur le territoire, à sa reconnaissance et à sa professionnalisation. Il a réussi à se tailler une place sur le marché publicitaire et sur la scène médiatique.

Actuellement, le Journal Graffici se trouve dans une période charnière de son développement et se questionne sur les possibilités de poursuivre ses opérations. Graffici a entrepris une démarche consultative de diagnostic organisationnel avec le consultant Pierre Lemieux de la firme Dulem inc., un exercice qui oriente les administrateurs et les travailleurs de la coopérative de solidarité, lesquels se sont entendus pour prendre les décisions nécessaires à un développement durable pour le Journal Graffici. L'analyse réalisée dans le diagnostic d'entreprise permet de constater que le sous-financement constitue la problématique principale et que la plupart des autres problèmes en découlent.

Face à l'impasse budgétaire, le Journal culturel Graffici souhaite proposer à la région gaspésienne un modèle de financement durable permettant une meilleure accessibilité du Journal à chaque citoyen par une contribution collective.

Les administrateurs conviennent que la CRÉ doit soutenir le journal Graffici dans ses efforts de poursuivre ses activités mais ne doit pas porter seule le dossier.

La décision :

- Soutenir financièrement le journal Graffici pour un montant de 10 000 \$ pour l'aider à maintenir ses activités pour les prochains mois;
- Former à court terme un comité de représentants de la CRÉ et du journal Graffici ayant pour mandat de trouver d'autres partenaires financiers pour assurer la pérennité du journal. Les partenaires visés sont les municipalités, les commissions scolaires, l'agence régionale de santé et services sociaux, les CLD, etc.

Les membres du conseil d'administration de la CRÉ qui siégeront sur ce comité seront Nicole Appleby, Alain Bernier, Jacques Lavoie et François Roussy.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'impasse budgétaire dans laquelle se situe le journal Graffici;

CONSIDÉRANT que les administrateurs de la CRÉ conviennent de soutenir le journal Graffici dans ses efforts de poursuivre ses activités;

CONSIDÉRANT que la CRÉ ne doit pas porter seule le financement du journal Graffici.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s accepte de :

- Soutenir financièrement le journal Graffici pour un montant de 10 000 \$ pour l'aider à maintenir ses activités pour les prochains mois;

- *Former à court terme un comité de représentants de la CRÉ et du journal Graffici ayant pour mandat de trouver d'autres partenaires financiers pour assurer la pérennité du journal;*
- *Déléguer les administrateurs Nicole Appleby, Alain Bernier, Jacques Lavoie et François Roussy pour siéger au sein de ce comité.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-119

17.2 Initiatives de diversification économique des collectivités de pêches

Le président mentionne qu'il vient de recevoir une demande de la part du SADC de la Baie-des-Chaleurs qui sollicite l'appui de la CRÉ dans une démarche auprès du ministre responsable de Développement économique Canada afin que l'ensemble du territoire de la SADC de la Baie-des-Chaleurs soit reconnu comme admissible dans l'application du programme « Initiative de diversification économique des collectivités de pêches (IDECP).

Il fait lecture de la résolution type acheminée par le SADC et demande aux administrateurs s'ils veulent donner leur appui à cette démarche.

Après discussions,

CONSIDÉRANT *qu'historiquement l'agence a démontré de la souplesse et de l'ouverture envers les régions subissant un choc économique important;*

CONSIDÉRANT *que la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine présente un portrait socio-économique en constant déclin depuis le premier moratoire sur la pêche à la morue en 1993;*

CONSIDÉRANT *que depuis, des mesures FSQC et PCAEGÎM couvrant notre territoire ont été mises sur pied et qu'elles ont pris fin;*

CONSIDÉRANT *que la fermeture en août dernier de l'usine Smurfit-Stone de New Richmond a créé un choc économique important pour la Baie-des-Chaleurs;*

CONSIDÉRANT *que l'Initiative de diversification économique des collectivités de pêche cible l'accroissement de la compétitivité des entreprises et des collectivités ainsi que du dynamisme et de la vitalité des collectivités;*

CONSIDÉRANT *que les intervenants, organismes et ministères ont amorcé des projets, des approches qui visent à soutenir la capacité d'adaptation de la région et le développement de la prise en charge du milieu;*

CONSIDÉRANT que les moyens d'intervention et d'action de l'Initiative de diversification économique des collectivités de pêche correspondent aux axes de développement retenus par le milieu;

CONSIDÉRANT que l'Initiative de diversification économique des collectivités de pêche ne couvre que deux communautés de la Baie-des-Chaleurs.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine appuie la démarche du SADC de la Baie-des-Chaleurs et adresse une demande au ministre Jacques Saada, Ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec afin que l'ensemble du territoire de la SADC de la Baie-des-Chaleurs soit reconnu comme admissible dans l'application de l'Initiative de diversification économique des collectivités de pêche (IDECP).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-05-120

17.3 Coordonnées de la prochaine réunion du comité éolien

Les membres de la CRÉ qui siègent sur le comité éolien conviennent, après discussions, de tenir leur prochaine réunion, vendredi, le 11 novembre 2005, soit à Bonaventure ou Gaspé selon les disponibilités et les horaires des avions permettant la participation de monsieur Dufort.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

18. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'a été soulevée par le public.

19. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

Les membres de la CRÉ conviennent, après discussions, de tenir leur prochaine réunion publique, vendredi, le 16 décembre 2005 sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. La réunion de travail se tiendra la veille, soit le 15 décembre au même endroit à compter de 15 h.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

20. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 11 h 46.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822